



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive, M.R.C. de la Haute-Côte-Nord, tenue le 10 mars 2022, à 19 h 00, à l'édifice municipal situé au 3, rue de l'Église à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

Absence motivée :

Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Sont également présents :

Madame France Brassard, Greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2022
- 4.0 Gestion financière et administrative
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de février 2022
 - 4.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du projet de réfection de la rue Principale février 2022
 - 4.3 Autorisation de signature Lot 6 253 641/
Modification résolution 18-08-3316
 - 4.4 Aide financière Corporation touristique socio-économique de Longue-Rive
 - 4.5 Notification de masse / Abonnement
 - 4.6 Demande d'aide financière / Programme emplois d'été Canada 2022
 - 4.7 Entente de service Diffusion de capsule vidéo promotion/Groupe TVA Québecor
- 5.0 Service des Incendie
- 6.0 Loisirs et cultures
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

N° de résolution
ou annotation

- 7.1 Adoption Dérogation mineure 245 rue Principale
- 7.2 Adoption Dérogation mineure 393 rue Principale
- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
 - 8.1 Proposition honoraires professionnels Travaux rue Côté et Addenda PI
- 9.0 Avancement du projet d'assainissement des eaux usées
- 10.0 Correspondances
- 11.0 Affaires nouvelles
 - 11.1 Demande d'aide financière agrandissement kiosque information touristique/
politique de soutien aux projets structurants (PSPS) à la MRC de la
Haute-Côte-Nord
 - 11.2 Demande d'aide financière Odyssee Artistique
- 12.0 Période de questions
- 13.0 Levée de l'assemblée

2022-03-41

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

2022-03-42

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire du 10 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2022.

2022-03-43

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2022



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire du 23 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Sièges #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2022.

2022-03-44

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 28 février 2022 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Sièges #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 136 478.44\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles et autorise le paiement des comptes dus plus un annexe de 562.19\$;

QUE la greffière trésorière adjointe et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

N° de résolution
ou annotation

Dépenses incompressibles février 2022

3062	Ministre du Revenu du Québec (retenues à la source)	671.88\$
3063	Vidéotron (331 rue Principale)	90.60\$
3064	Vidéotron (loisirs)	130.39\$
3065	Vidéotron (741 route 138)	109.00\$
3066	Hydro-Québec	1 296.52\$
3067	Hydro-Québec	1 470.35\$
3068	Hydro-Québec	2 893.95\$
3069	Hydro-Québec	1 648.67\$
3070	Hydro-Québec	1 551.75\$
3071	Bell Mobilité (cellulaire)	159.14\$
3072	Bell Canada (ligne Wat)	13.74\$
3073	Bell Canada (857 route 138)	99.77\$
3074	Hydro-Québec (25, rue Raymond-Marie Gagnon)	2 016.33\$
3075	Hydro-Québec (399 Principale local 1)	129.53\$
3076	Hydro-Québec (328 Principale PP-20)	132.19\$
3077	Hydro-Québec (550 Principale PP-5)	164.70\$
3078	Hydro-Québec (243 Principale PP-1)	109.93\$
3079	Hydro-Québec (856 route 138)	180.89\$
3080	Hydro-Québec (10 rue Gagnon)	2 552.41\$
3081	Hydro-Québec (530 Principale)	1 824.12\$
3082	Vidéotron (municipalité)	526.80\$
3083	Visa Desjardins (zoom)	23.00\$
3084	Hydro-Québec (55 rue Côté)	743.20\$
3085	Hydro-Québec (55 B rue Côté)	487.60\$
3086	Hydro-Québec (326 Principale (surpresseur)	1 005.43\$
3087	Hydro-Québec (6 rue du Parc Industriel)	42.67\$
3088	Hydro-Québec (331 Principale)	286.11\$
3089	Hydro-Québec (469 Principale pp-4)	111.78\$
3090	TéluS (cellulaire)	116.04\$
18085	Petite caisse	271.70\$
18086	Fédération indépendante des syndicats	326.22\$
18087	Chantale Otis (REER part employé, employeur)	893.30\$
18088	Société canadienne des postes (timbres)	846.22\$
18089	Yves Lizotte (remboursement achat décoration Noël)	69.51\$
18132	Corporation Véloroute des Baleines (aide financière)	50.00\$
18133	Gestion MDGA (achat de horodateurs)	70.00\$
18134	Chantale Otis (frais de déplacement rencontre notaire)	133.53\$
18135	Société de l'assurance automobile du Québec (immatriculation)	7 228.41\$
18136	Yves Laurencelle (remboursement téléphone)	180.00\$
	Dépôt jeudi le 3 février (paies)	7 188.72\$
	Dépôt jeudi le 10 février (paies)	7 131.35\$
	Dépôt jeudi le 17 février (paies)	8 971.21\$
	Dépôt jeudi le 24 février (paies)	17 267.41\$
	TOTAL	71 216.07\$

Annexe de la séance du 10 mars 2022

Facture	Nom	Total
1457 (18165)	Aide-Tic (tour de communication)	107.57\$
449978917 (18167)	Purolator (frais de transport)	6.22\$
8112 (18166)	EPA Architecture (honoraires professionnels)	448.40\$
	TOTAL	562.19\$



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

N° de résolution
ou annotation

CHÈQUE MARS 2022

18141	Alimentation JMDS (essence, lait)	2 033.63\$
18142	ART Graphique (fourniture de bureau)	496.87\$
18143	Atelier Brisson Gagné (réparation souffleur)	62.08\$
18144	Automatisation JRT (forfait)	827.82\$
18145	Centre du Camion (réparation camion)	214.57\$
18146	Entreprises Carl Brassard (visioconférence, prise)	1 253.29\$
18147	Eurofins/Environex (contrôle bactériologique)	608.22\$
18148	Fabrique St-Paul (chauffage fournaise, bois)	1 432.05\$
18149	Géothentic (licence)	45.97\$
18150	Groupe CCL (fourniture de bureau)	394.36\$
18151	Imprimerie Charlevoix (fourniture de bureau)	369.22\$
18152	Quincaillerie JM Rioux (clé)	38.87\$
18153	Journal HCN (avis public)	1 762.57\$
18154	Produits sanitaire Lépine (produits)	102.59\$
18155	MRC de la HCN (mutation, quote-part)	30 619.50\$
18156	Pétroles Paul Larouche (diésel)	5 759.56\$
18157	Puolator (frais de transport)	55.59\$
18158	Québec Municipal (service internet)	206.96\$
18159	Rénovation JMBR (pelle traîneau)	54.27\$
18160	Garage Roger Foster (inspection SAAQ)	1 388.89\$
18161	Sani Manic Côte-Nord (vidange fosse septique)	3 834.42\$
18162	Sécuror (système de sécurité)	98.83\$
18163	Service Info-Comm (logiciels, technicien, téléphone)	3 476.49\$
18164	Transport CN (soufflage, déneigement patinoire)	10 416.73\$
	Admq (crédit)	(-51.74\$)
	LP Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	TOTAL	65 262.37\$

2022-03-45

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du projet de réfection de la rue Principale préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération les comptes à payer pour ledit projet;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 15 510.64\$;

QUE le paiement des factures dont l'échéance de 75 jours est atteinte, soit autorisé le tout conformément aux devis d'appel d'offres et aux contrats en vigueur;

QUE la direction générale ou la greffière-trésorière adjointe et le maire soient



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

autorisés à signer tous les documents afférents.

FACTURE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

Nom	Facture	Description	Montant
SNC-Lavalin	1593692	Services professionnels	9 981.00 \$
Tetra-Tech	60743694	Services professionnels	424.42 \$
Tetra-Tech	60747498	Services professionnels	5 105.22 \$
TOTAL :			15 510.64 \$

2022-03-46

AUTORISATION DE SIGNATURE LOT 6 253 641 /MODIFICATION RÉSOLUTION 18-08-3316

CONSÉDÉRANT QUE le Conseil a autorisé la vente à titre gratuit du lot 6 253 641 à madame Yolande Bouchard afin de régulariser ses titres de propriété :

ATTENDU QUE les frais de notaires et/ou d'arpentage seront à la charge de Madame Bouchard tel que spécifier dans la résolution 18-08-3316 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Sièges #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Monsieur Donald Perron, maire et/ou conjointement avec la greffière trésorière adjointe à signer tous documents relatifs à cette vente pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2022-03-47

AIDE FINANCIÈRE / CORPORATON TOURISTIQUE ET SOCIO- ÉCONOMIQUE DE LONGUE-RIVE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Sièges #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 6000.00\$ à la Corporation Touristique et socio-économique de Longue-Rive, pour la tenue de ses activités au cours de l'année 2022.

2022-03-48

NOTIFICATION DE MASSE / ABONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE nous avons présentement conjointement avec la Municipalité de Portneuf-sur-Mer pour le service de notice de masse ;

CONSIDÉRANT QUE c'est le moyen le plus efficace de rejoindre tous les citoyens le plus rapidement possible en cas de bris sur le réseau d'eau et de communication urgente ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de continuer les services avec la compagnie Komutel pour le service de notice de masse au coût de 25\$ de frais mensuels et 500 communications incluses pour 55\$

QUE Monsieur Donald Perron, maire et/ou conjointement avec la greffière-trésorière adjointe sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2022-03-49

ENTÉRINER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur Yves Laurencelle, agent de développement à présenter trois demandes de subvention pour projet étudiants dans le cadre du Programme Canada Carrière Été 2022 soit un préposé à l'accueil touristique, un guide naturaliste et un préposé à la maison du terroir.

QUE la direction générale ou la greffière-trésorière adjointe soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aide financière pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

2022-03-50

ENTENTE DE SERVICE DIFFUSION DE CAPSULE VIDÉO PROMOTION /GROUPE TVA QUÉBECOR

CONSIDÉRANT QUE nous voulons attirer les jeunes familles à venir s'installer dans notre municipalité et faire découvrir notre magnifique village ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de diffusion de capsule vidéo promotionnel du Groupe TVA Québecor au coût de 33 340.00\$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte l'offre de service au coût de 33 340\$, tel que déposé en février 2022 par le Groupe TVA Québecor.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

QUE le montant de 33 340.00\$ soit remboursé suite à la vente de terrain dans le développement domiciliaire.

QU'UN montant de 20 000.00\$ déjà réservé pour le pont du Club de motoneige Les Exploreurs soit transféré à la réserve pour l'entente de service de diffusion de capsule vidéo promotion / Groupe TVA Québecor.

QUE le montant restant soit pris dans le surplus accumulé de la Municipalité de Longue-Rive et remboursé lors de la vente de terrain dans le nouveau développement.

QUE monsieur Donald Perron, maire et/ou conjointement avec la direction générale ou la greffière-trésorière adjointe à signer l'entente avec TVA Québecor, pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2022-03-51

ADOPTION DÉROGATION MINEURE 245 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 245, rue Principale a acheté la propriété et qu'à ces fins, il a déposé une demande de dérogation mineure pour sa propriété du 245, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser l'empiètement de la tourelle construite à moins de 8 mètres de la ligne de lot avant qui ne respecte pas la réglementation selon l'article 6.1.1 du règlement de zonage 98-08 ;

CONSIDÉRANT QUE Cette erreur vient de la refonte cadastrale car au moment de délivrer les permis pour l'implantation du bâtiment la marge de recul avant était de plus de 8 mètres donc elle respectait la marge de recul à l'époque ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est situé dans la zone 28 H du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommande positivement la demande de dérogation mineure de M. Stéphane Hovington ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte positivement la demande de monsieur Stéphane Hovington pour la propriété au 245, rue Principale visant à autoriser l'empiètement de 8 mètres dans la marge de recul avant.

2022-03-52

ADOPTION DÉROGATION MINEURE 393 RUE PRINCIPALE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 393, rue Principale désire vendre la propriété et qu'à ces fins, il a déposé 4 demandes de dérogations mineures pour sa propriété du 393, rue Principale ;

QUE la première dérogation stipulant l'utilisation d'une maison mobile ne respecte pas le présent règlement de zonage, quant aux usages autorisés par un bâtiment principal situé dans la zone 50-CH : cette dérogation vient d'une erreur de notre règlement d'urbanisme car dans la zone 50-CH, plusieurs maisons mobiles (12) s'y retrouvent.

QUE la 2e dérogation mineure stipule que la distance entre la bâtisse principale et la ligne séparative des lots 3803315 et 3803863 de la rue principale est inférieure à 8 mètres, tel que stipulé au présent règlement de zonage comme marge de recul avant : Cette erreur vient de la refonte cadastrale car au moment de le délivrer les permis pour l'implantation du bâtiment la marge de recul avant était de 8 mètres 22 donc elle respectait la marge de recul à l'époque.

QUE la 3e dérogation mineure est la distance entre l'annexe et la ligne séparative des lots 3808 315 et 3808863 de la rue principale est inférieure à 8 mètres, tel que stipulé au présent règlement de zonage comme marge de recul avant : encore une fois, cette erreur de marge de recul revient avec la refonte cadastrale et le recul des lignes de lot avant.

QUE pour la 4e dérogation la distance entre la remise et la ligne séparatrice des lots 3808314 et 3808315, est inférieure à 1 mètre, tel que stipulé au présent règlement de zonage comme marge de recul arrière minimale pour ce type de bâtiment complémentaire. Dans ma recherche dans les archives de l'ancienne municipalité de sault au mouton, je ne retrouve aucun permis émis pour la construction de cette remise. Cependant, je retrouve les permis de l'agrandissement de la maison ainsi que l'implantation du patio.

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est situé dans la zone 50 CH du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommande positivement la demande de dérogation mineure de M. Luc Perreault ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte positivement la demande de monsieur Luc Perreault pour la propriété au 393, rue Principale visant à régulariser les quatre dérogations demandées.

2022-03-53

**PROPOSITION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX
RUE CÔTÉ, RUE DU FLEUVE ET ADDENDA PI**

CONSIDÉRANT QU'UN mandat a été demandé à la firme SNC Lavalin concernant l'estimation des travaux de la rue Côté, rue du Fleuve et Addenda PI ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

CONSIDÉRANT QUE cette firme a déposé une offre de service qui se détaille comme suit :

- 6 000.00\$ plus taxes pour l'estimation des coûts de la rue Côté
- 950.00\$ pour la production de l'addenda au PI dossier de la TECQ

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la proposition d'honoraires professionnels au montant de 6 950.00\$ plus taxes, tel que stipulé dans la proposition du 8 février 2022, de SNC-Lavalin pour la réalisation d'une estimation de coût des travaux d'infrastructures sur la rue Côté, ainsi que l'addenda au PI pour la qualification de la rue Bouchard à la TECQ.

AFFAIRES NOUVELLES

2022-03-54

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AGRANDISSEMENT KIOSQUE INFORMATION TOURISTIQUE/ POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE- NORD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Longue-Rive avec son plan d'action municipal, vise à développer son statut touristique avec l'offre des produits du terroir régionaux regrouper ;

CONSIDÉRANT QUE depuis un an, la municipalité de Longue-Rive a mis sur pied un plan stratégique touristique et économique de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le tourisme est en forte hausse depuis plus de 5 ans dans notre municipalité avec une augmentation soutenue de plus de 15% par année est comptabilisée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut mettre l'emphasis sur le tourisme de découverte soit les produits du terroir régionaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal autorise Monsieur Yves Laurencelle à présenter une demande d'aide financière à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de la Haute-Côte-Nord au montant de 26 194.00\$ pour l'agrandissement du bâtiment Kiosque d'information touristique pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

QUE Monsieur Donald Perron, maire et /ou la direction générale ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette demande, pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2022-03-55

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ODYSSEE ARTISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise une aide financière au montant de 50.00\$ à l'organisation du Odyssee Artistique pour la tenue de leur Festival La fin de semaine entre nous.

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à faire le paiement.

2022-03-56

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 14.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

France Brassard, greffière-trésorière adjointe